

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom se sont réunis dans la salle des fêtes du Molay-Littry sur la convocation qui leur a été adressée par Anne BOISSEL, la Présidente.

Date de convocation : le 03 Décembre 2019

Date d'affichage : le 03 Décembre 2019

Nombre de conseillers communautaires

En exercice : 90

**Présents :** ; GRANGER Michel (Balleroy sur Drome) ; LECORDIER Yves (Balleroy sur Drome) ; TOUCHAIS Marie-Laure (Balleroy-sur-Drome) ; D'ANDIGNE Gérard (Bernesq) ; LAUNAY Philippe (Blay) ; PAIN Daniel (Bricqueville) ; LEGER Michel (Cahagnolles) ; FAUVEL Michel (Canchy) ; SURET Nelly (Cartigny l'Épinay) ; LEMONNIER Claude (Colombières) ; THOMINES Patrick (Colleville sur Mer) ; POISSON Cédric (Cormolain) ; LEROY Fabienne (Crouay) ; LELOUTRE Pierre (Deux-Jumeaux) ; ANDRE Christelle (Englesqueville La Percee) ; CORNIERE Alain (Etréham) ; GERVAIS Alain (Formigny-la-Bataille) ; LEBIGRE Alain (Foulognes) ; MADELEINE Olivier (Grandcamp-Maisy) ; MONTAGNE Jean-Paul (Grandcamp-Maisy) ; AUBRY Laurent (Isigny-sur-Mer) ; BARBANCHON Eric (Isigny-sur-Mer) ; MAUDUIT Michel (Isigny-sur-Mer) ; LEBOURGEOIS Gilbert (La Bazoque) ; LENICE Bernard (La Cambe) ; BERTIER Guillaume (Le Molay-Littry) ; FURDYNA Hubert (Le Molay-Littry) ; MARIOTTI Pascal (Le Molay-Littry) ; MOTTIN Brigitte (Le Molay-Littry) ; DELAHAYE Patrick (Litteau) ; CHATEL Benoit (Longueville) ; BINDAULT-LEMAITRE Marguerite-Marie (Louvrières) ; LEFEVRE Pierre (Mandeville en Bessin) ; DEBAYEUX René (Monfréville) ; COURCHANT Albert (Montfiquet) ; MUS Bertrand (Mosles) ; BENICOURT Odile (Osmanville) ; MARIETTE Michel (Rubercy) ; PETGES Philippe (Saint-Germain-Du-Pert) ; BELLEMAY Sylvine (Saint-Paul du Vernay) ; MAUPAS Annick (Saint-Paul du Vernay) ; CATHERINE Catherine (Sainte-Honorine-de-Ducy) ; VALLY Jean (Sainte-Honorine-Des-Pertes) ; SEBIRE Bernard (Sainte-Marguerite-d'Elle) ; CAUVIN Rémi (Sallen) ; BOISSEL Anne (Saon) ; AIMABLE Benoit (Surrain) ; CAMBRON Michel (Tournières) ; DUFOUR Mireille (Trévières) ; VAUTIER Evelyne (Trévières) ; PACARY Bernard (Trungy) ; DE BELLAIGUE Antoine (Vierville-sur-Mer) ; DUCHESNE Agnès (Isigny-sur-Mer) ; GADY-DUQUESNE Patricia (Le Tronquay) ; GUIBET Jean-Noël (Maisons) ; LECHIEN Henri (Isigny-sur-Mer) ; LEGOUPIL Nathalie (Le Molay-Littry) ; LEMARIE François (Gefosse-Fontenay) ; MARIE Laurent (Vouilly) ; MAUDUIT Yves (Castilly) ; MONTAIGNE Gilbert (Balleroy-sur-Drôme) ; PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry) ; PICANT Monique (La Folie)

**Absents et absents excusés :**

BURTIN Marie (AIGNERVILLE) ; DESHAYES Patrick (Asnières en Bessin) ; FAUDEMÉR Chantal (Cardonville) ; MARIE Denis (Castillon) ; LE BOUCHER Philippe (Cricqueville En Bessin) ; CALENGE Christelle (Ecrammeville) ; LEGRAND Raymonde (Grandcamp-Maisy) ; ROSOUX Maryvonne (Grandcamp-Maisy) ; KIES Laurent (Isigny-sur-Mer) ; ROGER Aline (Isigny-sur-Mer) ; ANGER Pierre (Le Breuil En Bessin) ; BERLIOZ Elisabeth (Le Molay-Littry) ; BRIARD Emmanuel (Le Molay-Littry) ; DUMONT Alain (Le Tronquay) ; MALHERBE Sonia (Les Oubeaux) ; TOSTAIN Roland (Lison) ; FAUVEL Jean (Neuilly La Forêt) ; RICHER Guy (Noron-la-Poterie) ; DECLOMESNIL Christian (Planquery) ; TORCHEUX Gilbert (Russy) ; LAILLIER Philippe (Saint Laurent Sur Mer) ; EUDES Rémy (Saint-Marcouf-Du-Rochy) ; PASQUET Alain (Saint Martin de Blagny) ; LEGRULEY Alain (Saint Pierre Du Mont) ; DORAND Erick (Sainte-Marguerite-d'Elle) ; SEBERT Pierre (Saonnet) ; RENAUD Frédéric (Tour-en-Bessin).

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

DUMONT Alain (Le Tronquay) donne pouvoir à GADY-DUQUESNE Patricia (Le Tronquay) ; KIES Laurent (Isigny-sur-Mer) donne pouvoir à LECHIEN Henri (Isigny-sur-Mer) ; MALHERBE Sonia (Les Oubeaux) donne pouvoir à BARBANCHON Eric (Isigny-sur-Mer) ; CALENGE Christelle (Ecrammeville) est suppléé par POIRIER Didier ; DECLOMESNIL Christian (Planquery) est suppléé par MARTIN Jean ; EUDES Rémy est suppléé par BEAUSIRE Marc ; LAILLIER Philippe est suppléé par LECLERC Philippe ; LE BOUCHER Philippe (Cricqueville-en -Bessin) est suppléé par LECLUSE Stéphane ; RENAUD Frédéric (Tour-en-Bessin) est suppléé par ROGER Pascal ; SEBERT Pierre (Saonnet) est suppléé par VINCENT Hubert.

L'ordre du jour est le suivant :

**FINANCES**

1. Débat d'orientation budgétaire – Présentation du rapport des orientations budgétaires- Année 2019.

2. Proposition de créances éteintes liées à une mesure d'effacement de dettes.
3. Proposition de décision modificative.

#### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

4. Proposition de fixer des tarifs 2020.
5. Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : Fixation des tarifs pour les immeubles collectifs (d'habitation, hôtel, lieux d'hébergements divers).
6. Autoriser la Présidente à fusionner les 2 budgets (Régie et DSP) en 1 seul.

#### **SPANC**

7. Autoriser le versement des subventions Agence de l'Eau aux particuliers en attente du vote du budget 2020.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

8. Les Développeurs Associés : Proposition convention 2020,
9. Normandie Attractivité : Proposition d'adhésion,
  
10. ZA de Formigny-La-Bataille : Approbation du plan de financement et demandes de subventions (sous réserve).

Pour Information : Extension de la ZA « Les Petits Carreaux » au Molay-Littry.

#### **VOIRIE**

11. Autoriser la Présidente à solliciter une demande de DETR/DSIL (sous réserve).

#### **CADRE DE VIE**

12. Proposition de solliciter une demande de subvention DETR/DSIL pour la construction d'un PSLA sur la commune du Molay-Littry.

#### **SCOLAIRE**

13. Autoriser la Présidente à accorder des subventions aux associations sportives (UNSS) des collèges du Molay-Littry, Isigny-sur-Mer et Trévières,
14. Autoriser la modification de l'Intérêt Communautaire pour permettre de verser les subventions aux UNSS,
15. Proposition de changement de destination du site d'Osmanville d'école en multi accueil.

#### **CULTURE & SPORT**

16. Proposition d'un plan de financement pour les travaux du gymnase intercommunal au Mollay-Littry,
17. Proposition de verser la cotisation annuelle 2020 pour l'ADTLB.

## TOURISME

18. Proposition pour solliciter des subventions auprès de la Région et du Département pour l'achat d'un bateau moteur semi-rigide avec remorque.

## JEUNESSE

19. Compétence Action Sociale d'Intérêt Communautaire : Proposition de modifier l'Intérêt Communautaire,
20. UFCV : Proposition d'une convention pour 2020.

La Présidente vérifie le quorum puis ouvre la séance. Le procès-verbal du 21 Novembre 2019 sera approuvé lors du Conseil Communautaire du 16 Janvier 2020.

Monsieur Albert COURCHANT est nommé secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur GRANGER à 21h45.

### **1. Débat d'orientation budgétaire – Présentation du rapport des orientations budgétaires- Année 2019.**

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Vice-Président en charge des Finances pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2020.

Il est rappelé en préambule les informations suivantes :

En vertu de l'article L.2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), un débat doit être organisé sur les orientations budgétaires.

Dans le cadre de ce débat, un rapport doit présenter des données synthétiques sur la situation financière.

Ce rapport, eu égard à l'importance de notre EPCI, doit comporter également la présentation d'un volet Ressources Humaines.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit donner lieu à une délibération spécifique afin d'acter sa tenue.

Cependant, la délibération n'emporte pas de caractère décisionnel en elle-même puisque c'est sur le projet de budget qui lui sera soumis ultérieurement et que le Conseil Communautaire se prononcera souverainement sur l'ensemble des éléments budgétaires.

Le contenu du rapport sur les orientations budgétaires a été présenté à la commission Finances le 5 décembre.

Après présentation de la partie financement de l'investissement, Monsieur LEMARIE demande des précisions.

Les dépenses et les recettes indiquées dans le ROB se feront-elles réellement ? Connait-on le pourcentage de réalisation ? Est-on assuré que toutes les recettes d'investissement seront bien obtenues ?

Monsieur Lechien et Madame Boissel expliquent que les éléments présentés dans le rapport d'orientations budgétaires ne sont que des orientations et que les décisions seront entérinées lors du vote du budget 2020. On peut constater sur la rétrospective que la variation entre le prévu et le réalisé a été de 50% pour 2019. La réalisation des projets est dans un premier temps liée à la confirmation des recettes attendues puis ensuite, aux aléas de réalisation que l'on peut rencontrer. Il est difficile de savoir à l'avance quel sera la part de réalisation. De plus, il est précisé que si des financements ne sont pas obtenus, les projets seront reportés dans le temps.

Monsieur le Vice-Président en charge des Ressources Humaines, Jean-Noël GUIBET, présente le volet Ressources Humaines du rapport. Il précise que le nombre d'agents en équivalent temps plein est de 151.

Ce total a été vérifié après la séance du Conseil et il faut retenir au 31/12/2019 un total en équivalent temps plein de 147. Le nombre de 151 est une estimation prévisionnelle prenant en compte les créations de poste sur 2020.

Après la présentation du rapport, Madame la Présidente demande s'il y a d'autres questions ou points à éclaircir.

Aucune question supplémentaire n'est posée.

Madame la Présidente demande aux Conseillers Communautaires de prendre acte de la communication du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 et de prendre acte de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires pour 2020 organisé au sein de l'Assemblée délibérante.

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée prennent acte de la communication du rapport d'orientations budgétaires 2020 et de la tenue du débat.

**Vote unanime.**

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 est annexé au présent procès-verbal.

## **2. Proposition de créances éteintes liées à une mesure d'effacement de dettes.**

Il convient de délibérer pour admettre un dossier en créances éteintes. Les écritures seront passées sur le compte 6542, en dépenses de Fonctionnement sur le budget principal n°89500. Le montant à imputer sur le compte 6542 est de 1 785,75€ correspondant à des dettes de garderie-cantine depuis 2016.

Ce dossier a été transmis trop tardivement et n'a pas pu être pris en compte lors du Conseil Communautaire du 21 novembre dernier.

A l'unanimité, les Conseillers Communautaires valident l'admission en créances éteintes des montants présentés et autorisent la Présidente à procéder au mandatement des écritures qui seront passées sur le compte 6542, en dépenses de Fonctionnement sur le budget principal n°89500 pour un total de 1 785,75€.

**Vote unanime.**

## **3. Proposition de décision modificative.**

Les modifications proposées ci-dessous ont été présentées lors de la Commission Finances du 5 décembre 2019.

**BA 89511 – Transports :**

Au vu des prévisions de dépenses à venir et des recettes non encore reçues, il est proposé de revoir la part intercom.

BA 89511 :

Section fonctionnement recettes :

Article 7475 : + 74 300,00€

Article 7472 : - 74 300,00€

(Incidence sur le Budget Principal : voir la proposition de décision modificative ci-après)

Les modifications concernant des recettes, il n'est pas obligatoire de faire une modification budgétaire sur le budget Transport.

FONCTIONNEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>733 649,42</b>				
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	733 649,42				
7472	Régions	535 000,00		-74 300,00	-74 300,00	-74 300,00
7475	Groupements de collectivités	198 649,42		74 300,00	74 300,00	74 300,00

Cependant il est impératif que cela soit retracé dans le budget principal puisque c'est une dépense supplémentaire.

**BP 89500 – Budget Principal :**

Suite au vote des Attributions de compensations définitives, il est nécessaire d'ajuster les dépenses prévues lors du vote du budget.

Les Attributions de compensations provisoires ont été inscrites comme suit lors du vote du budget prévisionnel 2019 :

Section fonctionnement dépenses / Chapitre 014 – Article 739211 : 333 421,00€

Section fonctionnement recettes / Chapitre 74 – Article 73211 : 517 491,00€

Les Attributions de compensations définitives s'élèvent à :

- A reverser aux communes : 510 534,27€
- A verser par les communes : 339 903,91€

Il convient de rectifier le montant prévu en dépenses pour que les écritures de solde pour 2019 puissent être comptabilisées :

Modification proposée :

Section fonctionnement dépenses :

Chapitre 014 – Article 739211 – AC reversées par la CC : + 177 115,00€  
 Chapitre 022 – Dépenses imprévues : - 177 115,00€ - 74 300,00€ = - 251 415,00€  
 Chapitre 65 – article 6521 – Part Intercom sur budgets annexes + 74 300,00€

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
<b>014 ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>333 421,96</b>		<b>177 115,00</b>	<b>177 115,00</b>	<b>177 115,00</b>
73 IMPÔTS ET TAXES	333 421,96		177 115,00	177 115,00	177 115,00
739211 Attributions de compensation	333 421,96		177 115,00	177 115,00	177 115,00
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>331 348,00</b>		<b>-251 415,00</b>	<b>-251 415,00</b>	<b>-251 415,00</b>
022 Dépenses imprévues	331 348,00		-251 415,00	-251 415,00	-251 415,00
022 Dépenses imprévues	331 348,00		-251 415,00	-251 415,00	-251 415,00
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION</b>			<b>74 300,00</b>	<b>74 300,00</b>	<b>74 300,00</b>
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			74 300,00	74 300,00	74 300,00
6521 Déficit des budgets annexes à			74 300,00	74 300,00	74 300,00

Les membres de la Commission Finances ont validé ces modifications le 5 décembre dernier et proposent de les soumettre au vote lors du prochain Conseil Communautaire.

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée délibérante valident la modification budgétaire telle que présentée ci-dessus.

**Vote unanime.**

#### **4. Assainissement Collectif : Proposition de fixer des tarifs 2020.**

Monsieur CORNIERE, Vice-Président en charge de la Commission Assainissement-Environnement, présente à l'Assemblée les tarifs pour les redevances d'assainissement collectif 2020.

Les tarifs pour les redevances d'assainissement collectif 2020 proposés par Commission Assainissement-Environnement du 28/11/2019 ont été établis dans un souci de poursuivre l'harmonisation des redevances dans le temps, tout en limitant l'augmentation et en assurant l'équilibre budgétaire.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la gestion des stations d'épuration exceptée celle du Molay Littry étant confiée à un prestataire, le tarif usager intégrera une part délégataire.

La Commission propose donc au Conseil Communautaire, de fixer pour l'année 2020, la part collectivité des redevances d'assainissement collectif comme suit :

Tarifs de la redevance « Assainissement Collectif » de la commune en régie :

Commune concernée	Part fixe En €HT par usager	Part variable En €HT/m <sup>3</sup>
Le Molay Littry	34,00 €	2,65 €

Tarifs des redevances « Assainissement Collectif » des communes en DSP :

Communes concernées (part collectivité)	Part fixe En €HT par usager	Part variable En €HT/m <sup>3</sup>
<b><i>DSP Secteur Nord</i></b>		
: Colleville sur Mer, Ste Honorine des Pertes (CD Aure-sur-Mer), Saint Laurent sur Mer, Vierville sur Mer, Trévières, Tour en Bessin, Bernesq.	39,8028 €	1,4335€
<b><i>DSP secteur Sud-Ouest</i></b>		
Balleroy	15,00 €	1,1559 €
Isigny-sur-Mer	17,92 €	0,6500€
La Cambe	19,44 €	0,9559 €
Lison	17,00€	0.5000 €
Osmanville	17,00€	0.5000 €
Ste Marguerite d'Elle	45,00 €	1,2359 €
St Paul du Vernay	10,00 €	1,9459 €
Grandcamp-Maisy	47,01 €	1,2089 €

Les élus ont voté à la majorité (3 abstentions- 1 voix contre) la redevance d'assainissement collectif 2020 telle que présentée ci-dessus, en poursuivant l'harmonisation des tarifs et ils ont autorisé la Présidente à signer tous documents pour la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur DELAHAYE regrette que les chiffres 2018 n'apparaissent pas dans les tableaux projetés sur écran pour comparaison avec 2019. Il rajoute qu'il manque d'éléments pour comparer l'évolution. Il fait remarquer que la part variable d'Isigny-sur-Mer a augmenté.

Monsieur CORNIERE répond que la commission n'avait pas tous les éléments au moment pour le faire.

Monsieur DELAHAYE dit qu'il ne comprend pas d'une année sur l'autre la tarification.

Madame la Présidente conclut l'échange en disant qu'il y a une planification importante en assainissement collectif, les travaux dépassent les dix millions d'euro (diagnostic des réseaux, entretien des stations d'épuration...). Un lissage est encore difficile et les investissements sont encore très conséquents.

**Vote majoritaire (3 abstentions – 1 voix contre).**

**5. Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : Fixation des tarifs pour les immeubles collectifs (d'habitation, hôtel, lieux d'hébergements divers).**

Monsieur le Vice-Président en charge de la Commission Assainissement-Environnement, présente la participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) avec la fixation des tarifs pour les

immeubles collectifs.

Monsieur CORNIERE rappelle au Conseil, l'article L 1331-7 du code de la santé publique a créé la « Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Cette participation a remplacé la Participation pour le Raccordement au Réseau Public de Collecte des eaux usées.

Il poursuit en disant que la PFAC est perçue par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées. Elle s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'assainissement non collectif réglementaire, diminué dans le cas échéant du coût du branchement au réseau.

La PFAC est exigible à la date de raccordement de l'immeuble. Cette participation constitue une des ressources financières du budget assainissement de la collectivité et participe au financement du développement et de l'entretien des réseaux et des équipements du service assainissement.

Il précise que le 13 décembre 2019, le Conseil Communautaire a décidé de mettre en place la PFAC sur tout de territoire d'Isigny-Omaha Intercom concerné par l'assainissement collectif et d'appliquer des tarifs identiques à toutes les communes.

Ainsi, la PFAC est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public d'assainissement ou d'immeubles existants non raccordés officiellement au réseau public et ayant l'obligation légale de s'y raccorder.

Les propriétaires d'immeubles existants non raccordés au réseau public d'assainissement (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif), lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte (ou à une extension) est réalisé.

Les montants de la PFAC sont les suivants :

- ➔ Pour le raccordement d'immeubles neufs ou réhabilité : 2 500 €
- ➔ Pour le raccordement d'immeubles existants déjà réhabilités : 1 000 €

Monsieur CORNIERE précise à l'Assemblée qu'il y a un tarif dégressif sur l'ensemble de la Communauté.

Monsieur MARIOTTI pose la question suivante : « Comment les artisans qui construisent dans la zone « ZA Molay » seront-ils avertis ? ».

Monsieur CORNIERE répond que l'information est donnée à l'intérieur du permis de construire.

Monsieur LECHIEN dit : « je reconnais qu'on est un peu cher, il s'interroge aussi ».

Madame la Présidente prend la parole et répond que la rénovation des réseaux représente un lourd investissement d'où un budget très important.

A la majorité (1 voix contre), les membres de l'Assemblée acceptent de compléter cette délibération en instituant des tarifs PFAC spécifiques pour les logements intermédiaires (supérieurs à 2 logements), les immeubles collectifs ou hôtels.



Pour les installations nouvelles :

	<b>Délibération du 13 décembre 2018</b>	<b>Complément proposé</b>
Création d'une habitation	2 500 €/habitation	2 500 €/habitation
Création d'immeubles collectifs d'habitation (PFAC facturée au demandeur du permis de construire)		2 logements : 4 750 €
		3 logements : 6 937,50€
		4 logements : 9 000 €
		5 logements : 10 937,50 €
		6 logements : 12 750 €
		7 logements : 14 437,50 €
		8 logements : 16 000 €
		9 logements : 17 437,50 €
		10 logements : 18 750 €
Entrepôts, bâtiments de stockage, industriels et agricoles, commerces et locaux d'artisans, bureaux, établissements publics ou d'intérêt collectif		3 000 €/local
Hôtels, cafés, restaurants, maisons de retraite, foyers d'accueil, lieux d'hébergement		3 000 €+ 100 €/chambre

Constructions avec plusieurs destinations		Somme des PFAC liée à chaque destination
---	--	--

Pour les installations existantes :

	Délibération du 13 décembre 2018	Complément proposé
Habitation familiale existante	1 000 €/habitation	1 000 €/habitation
Immeubles collectifs d'habitation existants (PFAC facturée aux propriétaires des logements ou à la copropriété)		2 logements : 1 950 €
		3 logements : 2 850€
		4 logements : 3 700 €
		5 logements : 4 500 €
		6 logements : 5 250 €
		7 logements : 5 950 €
		8 logements : 6 600 €
		9 logements : 7 200 €
		10 logements : 7 750 €
Entrepôts, bâtiments de stockage, industriels et agricoles, commerces et locaux d'artisans, bureaux, établissements publics ou d'intérêt collectif		1 300 €/local
Hôtels, cafés, restaurants, maisons de retraite, foyers d'accueil, lieux d'hébergement		1 300 €+ 50 €/chambre

Constructions avec plusieurs destinations		Somme des PFAC liée à chaque destination
---	--	--

**Vote majoritaire (1 voix contre).**

#### **6. Autoriser la Présidente à fusionner les 2 budgets (Régie et DSP) en 1 seul.**

Monsieur CORNIERE demande aux délégués communautaires d'autoriser la Présidente à fusionner les 2 budgets (Régie et DSP) en 1 seul et expose à l'Assemblée que suite à l'extension du périmètre de la DSP à l'ensemble des communes en assainissement collectif excepté le Molay-Littry, il y a lieu de n'avoir plus qu'un seul budget d'assainissement collectif.

**Vote unanime.**

#### **7. Autoriser le versement des subventions Agence de l'Eau aux particuliers en attente du vote du budget 2020.**

Monsieur CORNIERE prend la parole et dit que dans le cadre du programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, des aides sont accordées aux particuliers via le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.

Cette aide financière est versée par la Communauté de communes, sur factures éligibles dûment acquittées et après obtention de l'avis favorable du SPANC, délivré après le contrôle de bonne exécution.

Dans l'attente du vote du budget 2020 et afin de ne pas bloquer les versements aux usagers, après divers échanges, le Conseil a été invité à délibérer pour autoriser la Présidente à verser aux particuliers les subventions allouées sur des dossiers présentés en 2019 et dont le versement de la subvention aura lieu en 2020.

20 dossiers sont concernés pour un total de 115 227 € de subventions à reverser.

**Vote unanime.**

#### **8. Les Développeurs Associés : Proposition convention 2020.**

Monsieur MONTAGNE, Vice-Président en charge de la Commission Développement Economique, fait une présentation à l'Assemblée Des Développeurs Associés.

Il rappelle aussi les missions exercées :

⇒ Faire bénéficier la Communauté de Communes des actions de prospections régulières réalisées par ses soins auprès des entreprises et des prescripteurs.

⇒ Traiter avec toute la diligence nécessaire les projets des prospects qui auraient contacté la Communauté de Communes ou la Société en vue d'étudier les conditions d'implantation ou d'extension de leur entreprise sur le territoire de la Communauté de Communes.

⇒ Mener des actions d'animation économique régulièrement sur le territoire, en accord avec la collectivité.

- ⇒ Rencontrer régulièrement les entreprises du territoire, participer autant que de besoin aux réseaux existants des chefs d'entreprise sur le territoire,
- ⇒ Participer à la définition et la mise en place, au côté de la collectivité, de projets de développement économiques ou d'outils nécessaires au territoire.
- ⇒ Assister les élus à leur demande, sur les questions économiques diverses, ainsi que sur l'établissement de note de synthèse ponctuelle.

Monsieur MONTAGNE précise que le coût reste inchangé par rapport à 2019 : 22 920 € HT.

Après avoir entendu cet exposé, il propose aux membres du Conseil Communautaire de renouveler la convention avec les Développeurs Associés (LDA) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Monsieur FURDYNA demande : « a-t-on un bilan de cette année avant de voter un renouvellement ».

Monsieur MONTAGNE répond qu'un bilan est envoyé tous les mois. C'est avant tout un travail de représentation extérieure, c'est un travail pour valoriser l'ensemble du Territoire. Il faut savoir que le développement économique n'est pas mesurable.

Madame la Présidente prend la parole et demande le vote.

**Vote unanime.**

## **9. Normandie Attractivité : Proposition d'adhésion.**

Monsieur MONTAGNE présente le projet de délibération aux membres de l'Assemblée, pour adhérer à Normandie Attractivité.

L'agence Normandie Attractivité a été créée le 6 juin 2017. Soutenue par la Région Normandie, cette association a pour vocation de :

- Fédérer les Normandes et Normands pour qu'ils deviennent des prescripteurs actifs de leur région.
- Faire rayonner la Normandie en tant que « Région-monde » en France et à l'étranger.
- Favoriser la création et le développement d'un écosystème d'attractivité pour la Normandie.

Pour cela, Normandie Attractivité décline un plan d'actions visant à :

- Partager et animer la marque Normandie et sa boîte à outils.
- Développer et animer un réseau d'entreprises et de structures partenaires engagés et partageant les mêmes valeurs.
- Développer et en coordonner un réseau d'ambassadeurs individuels en France et à travers le monde.
- Identifier, raconter et diffuser via les médias un flux régulier de « success stories » de la Normandie.
- Identifier de nouveaux projets et opportunités pouvant contribuer à l'attractivité du territoire et à son rayonnement.
- Favoriser une culture d'accueil et de services.
- Coordonner, à l'avenir, des campagnes de communication financées par des partenaires.

Avec son siège au Havre, ses antennes à Caen et à Rouen et ses actions déployées sur l'ensemble de la Normandie, Normandie Attractivité prend la mesure de la dimension territoriale de ses missions.

Aux côtés de toutes les forces vives du territoire – entreprises, associations, organismes publiques... – les collectivités sont appelées à s'intégrer dans la démarche d'attractivité de la Normandie. La transversalité et les synergies que Normandie Attractivité souhaite valoriser ne peuvent se faire sans elles. Les statuts de l'association réservent ainsi une place spécifique aux communes, EPCI ou départements adhérents, à travers un conseil consultatif des collectivités.

Normandie Attractivité s'engage également à proposer des actions dédiées aux collectivités afin de les faire participer pleinement à la dynamique d'attractivité mise en œuvre et à les accompagner dans cette démarche.

Normandie Attractivité permet une ouverture de la collectivité vers les forces vives du territoire de la communauté de communes/commune, mais aussi vers l'ensemble du territoire normand et, dans le respect de sa ligne éditoriale, vers la France et le monde.

C'est pourquoi, eu égard à l'intérêt que présente cette démarche pour notre territoire, il est demandé aux membres du Conseil d'approuver l'adhésion de la commune /communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom à l'association Normandie Attractivité. Le montant annuel de la cotisation pour la première année est de 3 000 €.

Cet exposé entendu, les membres du Conseil Communautaire ont été invités à délibérer pour :

- Adopter les conclusions du rapport,
- Approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom à l'association Normandie Attractivité,
- Autoriser le règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 3 000 €.

**Vote unanime.**

#### **10. ZA de Formigny-La-Bataille : Approbation du plan de financement et demandes de subventions (sous réserve).**

Monsieur MONTAGNE précise que le projet est en cours de finalisation. Cette délibération sera présentée lors du prochain Conseil Communautaire du 16 Janvier 2020.

Monsieur LEMARIE fait une petite observation : « Les terrains sont à vendre mais il y a de l'herbe haute jusqu'à la ceinture ».

Madame la Présidente fait remarquer que la friche est un rempart contre une installation sauvage des gens du voyage et que les ZA font parties de l'attractivité du territoire. Tous les appels à projets sont les bienvenus.

Pour information : extension de la ZA « Les Petits Carreaux » au Molay-Littry. La dépollution du site sera effectuée par l'EPFN.

#### **11. Autoriser la Présidente à solliciter une demande de DETR/DSIL.**

Monsieur LEFEVRE, Vice-Président en charge de la Commission Voirie, présente à l'Assemblée le programme d'investissement voirie 2020 afin de solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL auprès de Monsieur le Préfet.

Le programme d'investissement voirie validé par la Commission pour 2020 s'élève à la somme de 811 413.21 € ht, soit 973 695.85 € ttc.

La maîtrise d'œuvre s'élève à 18 000 € ht (soit 21 600 € ttc).

Les travaux ne pourront commencer qu'après réception de l'attestation du « dossier complet » de la sous-préfecture de Bayeux.

Programme voirie 2020 :

Communes	Voie	Nom de Voie	Linéaire concerné	Surface	Etat	Montant HT	Montant TTC
Ste Honorine des Pertes		Rue du Clos de la Folie	215	615	TME	12 819,36	15 383,23
Blay	VC105		310	1344	TME	37 188,08	44 625,70
Bricqueville	VC107		420	1408	TME	28 293,62	33 952,34
Colombières	VC12		200	658	ME /TME	16 499,36	19 799,23
Crouay	VC5	Rte Lieu Le Pley	600	2438	ME	38 800,02	46 560,02
Formigny		CR Vieux Vêret	190	682	ME	13 810,70	16 572,84
Formigny	CR22	Che. Eglise d'Hérils	530	1369	ME	16 667,18	20 000,62
Mosles	VC12	Rue de la Fontaine de Moulagny (Sud)	690	1970	ME	31 072,78	37 287,34
Surrain	VC7	Chemin de Lesser	982	2996	TME	50 600,92	60 721,10
Trévières		Rue des Bretons	270	2032	ME	44 661,06	53 593,27
Vaubadon	CR3	Les Ulliés	845	3325	ME	40 549,22 €	48 659,06 €
Cahagnolles	VC1	Rte de Villers	600	2186	ME	35 355,56 €	42 426,67 €
Cormolain	CR4	Montrabotière	310	1338	ME	21 925,36 €	26 310,43 €
Foulognes	VC1	sécurisation	54		TME	11 644,80 €	13 973,76 €
Ste Marg. d'Elle		CR Balençon	2115	6113	ME	90 905,11 €	109 086,13 €
Saon	VC2		105	333	EM/ABE	6 789,59 €	8 147,51 €
Saonnet		CR Les Vases	100	303	ABE	6 000,58 €	7 200,70 €
Le Tronquay	CR 5	Le Bas Hamel	695	1776	TME	31 741,18 €	38 089,42 €
Canchy		CR Longchamps à la Campagne	408	1425	TME	24 677,67	29 613,20
Cardonville		de Jucoville (mitoyen La Cambe + Grdcp)	390	1394	ME	26 803,62	32 164,34
Englesqueville	VC3		880	2971	EM	51 185,57	61 422,68
Grandcamp-Maisy		Rue Emile Damecour	250	1548	ME	39 230,32	47 076,38
Isigny		Rue Jean Moulin	271	1835	ETM	32 417,52	38 901,02
Neuilly La Forêt		CR Clos Thomassin	411	1177	ME/TME	24 333,92	29 200,70
Castilly	CR3a	Les Bouillons	576	1637	TME	26 442,78	31 731,34
Lison	Voie de l'Etarderie		195	930	TME	15 997,34	19 196,81

Trungy	OUVRAGE D'ART		<b>42 000,00</b>
		<b>12 612</b>	<b>973 695,86 €</b>

Madame MOTTIN fait la remarque : « 1 million d'euro pour la voirie ».

Monsieur LEMONNIER demande si la rénovation du chemin de Colombières est prévue dans le programme voirie (VC 12).

Après divers échanges, les membres de l'Assemblée, à l'unanimité, autorisent la Présidente à solliciter des subventions DETR/DSIL auprès de Monsieur le Préfet.

**Vote unanime.**

## 12. Proposition de solliciter une demande de subvention DETR/DSIL pour la construction d'un PSLA sur la commune du Molay-Littry.

Monsieur POISSON propose aux membres de l'Assemblée de solliciter une demande de subvention DETR/DSIL pour la construction d'un PSLA sur la commune du Molay-Littry.

Classée depuis de longues années en Zone d'Intervention Prioritaire par l'ARS, la Communauté de communes souhaite enrayer la désertification médicale en implantant un PSLA sur la commune du Molay-Littry.

Afin de concrétiser ce projet, La Communauté de communes a acquis par l'intermédiaire de l'EPFN, le bâtiment dénommé « hôtel du commerce » situé sur la place du Molay-Littry dont la démolition est prévue en début d'année 2020.

La situation géographique de cet emplacement est idéale car il est situé en plein bourg de la commune à proximité des services et des commerces.

L'émergence de ce pôle, 3<sup>ème</sup> du territoire intercommunal, permettra de couvrir l'ensemble de la population d'Isigny-Omaha-Intercom. Celui-ci est justifié par la démographie des médecins libéraux sur la commune. Sur les quatre médecins en exercice en 2018 : un est parti à la retraite, deux sont proches de la soixantaine, le quatrième est un jeune médecin récemment installé. Ce dernier est le porteur du projet de regroupement des praticiens de santé dans un pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA).

Si le Conseil Communautaire l'accepte, le plan de financement pourra être le suivant (proposition validée par la commission Cadre de vie du 27 novembre 2019) :

DEPENSES		RECETTES	
Estimation des travaux	1 313 610	DETR 2020	400 000 ( 40% du plafond)
MO/expertise/frais	197 042	DSIL contrat de ruralité	275 000
		DEPT	356 176
		REGION	175 000
		AUTOFINANCEMENT	304 476
<b>TOTAL</b>	<b>1 510 652</b>		<b>1 510 652</b>

Après débat, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte d'entreprendre cette opération et autorise la Présidente à solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL, auprès de Monsieur le Préfet.

- de la DETR 2020 : 400 000 €
- de la DSIL Contrat de ruralité : 275 000 €

Les travaux ne pourront commencer qu'après réception de l'attestation « dossier complet » de la sous-préfecture de Bayeux.

**Vote unanime.**

## 13. Autoriser la Présidente à accorder des subventions aux associations sportives (UNSS) des collèges du Molay-Littry, Isigny-sur-Mer et Trévières.

Monsieur LENICE, Vice-Président en charge de la Commission Scolaire, demande aux membres du Conseil

d'autoriser la Présidente à verser des subventions aux associations sportives des collèges du Molay-Littry, Isigny-sur-Mer, et Trévières à compter de l'année 2019.

Les anciens syndicats de transports du Molay-Littry, d'Isigny-sur-Mer et de Trévières versaient chaque année une subvention à l'association sportive du collège de leur secteur (Union Nationale du Sport Scolaire) :

- 2 000 € à l'UNSS du collège du Molay-Littry,
- 1 650 € à l'UNSS du collège d'Isigny-sur-Mer,
- 1 500 € à l'UNSS du collège de Trévières.

Après en avoir délibéré, les élus communautaires, à l'unanimité, ont autorisé Madame la Présidente à verser des subventions aux UNSS à compter de l'année 2019.

**Vote unanime.**

#### **14. Autoriser la modification de l'Intérêt Communautaire pour permettre de verser les subventions aux UNSS.**

Monsieur LENICE demande à l'Assemblée d'autoriser la modification de l'Intérêt Communautaire pour permettre de verser les subventions aux UNSS.

Afin de pouvoir verser les subventions aux UNSS, il est nécessaire de le préciser dans les statuts de la communauté de communes.

En conséquence, il est proposé de **compléter l'article III-4 - Soutien d'actions associatives de portée communautaire** » comme suit :

La Communauté de communes subventionne les trois associations sportives « Union Nationale du Sport Scolaire » des collèges de son territoire. Le montant de la subvention est fixé annuellement par délibération du Conseil Communautaire.

Après avoir échangé, les élus communautaires, à l'unanimité, valident cette modification.

**Vote unanime.**

#### **15. Proposition de changement de destination du site d'Osmanville d'école en multi accueil.**

Monsieur LENICE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour acter un changement de destination du site d'Osmanville d'école en multi accueil à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

Il indique que le site pourra recevoir le Relais d'Assistants Maternels, le centre de loisirs et précise que les écoliers seront scolarisés à Isigny-sur-Mer.

Après en avoir délibéré, les membre de l'Assemblée, à l'unanimité, ont validé cette proposition.

Monsieur LEMARIE pose la question : « Le site est supprimé ? », il n'y aura plus de scolaire à Osmanville à partir de 2020.

Monsieur LENICE répond qu'il n'y avait plus qu'une classe sur le site.

Monsieur BARBANCHON prend la parole et explique que c'est sur la proposition de la Commission Scolaire et Jeunesse que ce projet a été validé. Il souligne aussi que c'est une opportunité, un réel potentiel pour réaliser



un beau site avec une participation financière de la CAF.

**Vote unanime.**

### **21. Demande de DETR/DSIL (Tranche 2) pour l'école des Poteries au Tronquay.**

Monsieur LENICE, Vice-Président de la Commission Scolaire, annonce à l'Assemblée que le permis de construire de l'école des Poteries au Tronquay a été déposé.

Il fait une présentation détaillée du projet de la nouvelle école novatrice aux élus communautaires et précise que celle-ci sera agencée avec des classes ouvertes, la seule qui existe en France d'après l'architecte. Cette école comprendra deux classes de maternelle, quatre classes d'élémentaires équipées de matériel mobile, de numérique ; celle-ci pourra accueillir jusqu'à 130 enfants et la cuisine sera faite sur place.

Son coût est estimé à 3,4 millions d'euros. En cas d'augmentation des élèves, une extension sera possible.

Madame la Présidente ajoute que c'est un vrai projet pour l'aménagement du territoire. Les enseignants ont testé et ils ont tous approuvé le projet. Ils sont prêts à suivre une formation pour travailler différemment, aucune remarque négative a été formulée. Les travaux commenceront début 2020 avec une ouverture prévue en septembre 2021.

Pour conclure, Madame la Présidente prend l'exemple de l'école de Saint Paul du Vernay qui est passée de 80 à 170 enfants après travaux.

A l'unanimité, les membres du Conseil ont autorisé la Présidente à solliciter une demande de subvention DETR/DSIL pour l'école des Poteries au Tronquay.

**Vote unanime.**

### **16. Proposition d'un plan de financement pour les travaux du gymnase intercommunal au Molay-Littry.**

Madame BELLEMAIN, Vice-Présidente en charge de la Commission Culture et Sport, prend la parole pour exposer à l'Assemblée une proposition de plan de financement pour les travaux du gymnase intercommunal au Molay-Littry.

Comme abordé lors du dernier Conseil Communautaire, afin de pouvoir continuer à accueillir nos associations sportives dans de bonnes conditions, il est nécessaire que la Communauté de communes engage une réhabilitation du gymnase intercommunal présent sur la commune du Molay-Littry.

Suite à un diagnostic des services compétents.

La réhabilitation comprendra :

- L'agrandissement du hall d'entrée,
- La réhabilitation complète des vestiaires,
- La réfection du sol de l'aire de jeux principale,
- Les changements/adaptations des VRD.

Afin de réaliser les plans, de programmer et d'encadrer les travaux une consultation a été lancée afin de retenir un cabinet d'architectes. En septembre 2019, le choix de l'Intercommunalité s'est porté sur le «

Cabinet Dupont Nicolay » situé à Hérouville St Clair.

L'enveloppe prévisionnelle du projet est de 610 000 euros HT.

La maîtrise d'œuvre est de 10 % soit 53 850 euros du marché HT. Le permis de construire sera déposé en début d'année 2020. Le commencement des travaux est prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Si le Conseil Communautaire l'accepte, le plan de financement pourra être le suivant (proposition validée par la commission culture & sport du 26 novembre 2019) :

DEPENSES		RECETTES	
Estimation des travaux	538 500 euros HT	Subvention du Département du Calvados au titre du contrat de territoire	488 000 euros 80%
		Subvention de la Région au titre du contrat de Région	
Maitrise d'œuvre	53 850 euros HT	Autofinancement	122 000 euros 20%
Etudes/expertises/imprévus	17 610 euros HT	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>610 000 euros HT</b>		<b>610 000 euros HT</b>

Après avoir échangé, les élus communautaires, à l'unanimité, ont autorisé la Présidente à valider le plan de financement, à solliciter les subventions correspondantes et à entreprendre l'opération.

**Vote unanime.**

#### **17. Proposition de verser la cotisation annuelle 2020 pour l'ADTLB.**

Madame BELLEMAIN rappelle à l'Assemblée que chaque année et afin de soutenir la politique culturelle engagée par l'ADTLB, depuis de longues années sur notre territoire, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la Présidente à verser la cotisation annuelle à l'association dès le début d'année 2020.

La cotisation annuelle 2020 se présente de la manière suivante :

26 835 habitants x 1.75 euros = 46 961.25 euros (Pour mémoire, la cotisation s'élève à 47 206,25 euros pour l'année 2019)

Les membres de l'Assemblée, à l'unanimité, ont autorisé la Présidente à verser la cotisation 2020 à l'ADTLB.

**Vote unanime.**

#### **18. Proposition pour solliciter des subventions auprès de la Région et du Département pour l'achat d'un bateau moteur semi-rigide avec remorque.**

Madame ANDRÉ, Vice-Présidente en charge de la Commission Tourisme, soumet à l'Assemblée une proposition pour solliciter des subventions auprès de la Région et du Département pour l'achat d'un bateau moteur semi-rigide avec remorque.

Suite à la Commission Tourisme du lundi 14 Octobre 2019, la Commission a donné son accord pour l'achat d'un bateau moteur semi-rigide avec un moteur 20cv et remorque pour un montant de 9 000 €.

De plus, la Commission a émis un avis favorable pour que l'école de voile puisse solliciter des demandes de subvention auprès de la Région et du Département.

A l'unanimité, les Conseillers Communautaires ont autorisé la Présidente à valider l'achat du bateau moteur semi-rigide avec remorque.

**Vote unanime.**

### **19. Compétence Action Sociale d'Intérêt Communautaire : Proposition de modifier l'Intérêt Communautaire.**

Monsieur BARBANCHON, Vice-Président en charge de la Commission Enfance/Jeunesse, propose de modifier l'Intérêt Communautaire « Compétence Action Sociale d'Intérêt Communautaire » auprès des élus de l'Assemblée.

Définition actuelle de l'intérêt communautaire :

Considérant l'adoption des statuts par le Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2017,

Considérant qu'au terme de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque l'exercice des compétences est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le Conseil de la Communauté de Commune à la majorité des deux tiers.

Est proposée la définition suivante de l'intérêt communautaire concernant la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »

• « *Accueils collectifs et animation en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse de 0 à 18 ans* » :

Le Conseil Communautaire, valide à l'unanimité, la définition de l'intérêt communautaire ainsi formulé pour la compétence :  
« *Action sociale d'intérêt communautaire* ».

Dans la convention globale territoriale signée avec la CAF du Calvados, il existe une fiche action « Animation de la vie sociale » dans laquelle la Communauté de Communes s'engage à encourager l'essaimage d'Espaces de Vie Sociale sur son territoire et à participer financièrement au développement de structures.

Or à ce jour, l'Intérêt Communautaire tel qu'il est rédigé doit être précisé.

La Commission Jeunesse, réunie le 28 novembre 2019, propose de maintenir la définition existante et d'insérer un second point rédigé ainsi :

- Création et gestion des Espaces de Vie Sociale ouverts par la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a validé la nouvelle définition de l'Intérêt Communautaire.

**Vote unanime.**

## **20. UFCV : Proposition d'une convention pour 2020.**

Monsieur BARBANCHON, Vice-Président en charge de la Commission Enfance/Jeunesse, soumet aux élus de l'Assemblée une nouvelle convention avec l'UFCV pour l'année 2020.

La convention signée avec l'UFCV pour l'animation Enfance/Jeunesse sur le secteur Nord arrive à échéance le 31 décembre 2019.

La Commission Enfance/Jeunesse, réunie le 28 novembre 2019, a émis un avis favorable à la signature d'une nouvelle convention avec l'UFCV pour une durée d'un an.

La participation intercommunale est fixée pour 2019 à 54 549.83 € pour l'Accueil de Loisirs et 38 280.19 € pour le local Jeunes.

Après avoir échangé, les élus communautaires, à l'unanimité, ont autorisé la Présidente à signer la nouvelle convention avec l'UFCV pour l'année 2020.

**Vote unanime.**

Madame BOISSEL annonce la date de la présentation de ses vœux aux élus communautaires le 06 Janvier 2020 au Molay-Littry (invitation adressée dans les prochains jours) et la date du prochain Conseil Communautaire le 16 Janvier 2020 qui aura lieu aussi à la salle des fêtes au Molay-Littry.

\* \* \* \* \*

***L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22h45.***